



Nombre de conseillers

- | | |
|---------------|---|
| • En exercice | 7 |
| • Présents | 6 |
| • Votants | 6 |
| • Absents | 0 |
| • Exclus | 1 |

République française
Département des Vosges
Commune de Montmotier

Date de convocation : vendredi 09 octobre 2026

Date d'affichage : lundi 26 octobre 2026

Le seize octobre deux mil vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Christelle PETITJEAN, Marie Claude PETITJEAN et Marie-Line TRONCHE.

Messieurs Denis DAUTREY, Bruno JOLLY, ~~Jean-Pierre POIROT~~ et Maxime ZIELONY.

Procuration :

Néant

Secrétaire de séance : Monsieur Maxime ZIELONY.

Délibération N°41/2026 CHOIX ENTREPRISE DE FAUCHAGE 2026 et 2027

Monsieur le Maire explique qu'il a fait trois demandes de devis pour le fauchage des bords de route et qu'une seule entreprise a répondu.

Le Conseil municipal après avoir étudié le devis, **APPROUVE à l'unanimité** de confier les travaux de fauchage des bords de route à l'entrepreneur POIROT Sébastien de Montmotier et valide le tarif horaire de 60 €/heure pour 2026 et 2027

Il est précisé que Monsieur Jean-Pierre POIROT n'ont pas pris part au vote.



Signé par Jean-Pierre POIROT (COMMUNE DE MONTMOTIER),
le Maire
le 26/10/2026 à 12:02:57
Ref:12053425-18224513-1-D